



COMMUNE DE MEGEVETTE
Procès verbal du Conseil Municipal
Du Samedi 21 mars 2026

AFFICHÉ le 03/04/26 - N° D'ORDRE : 13/2026

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 17 mars 2026.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BOSSON Nicolas, CHATELAIN Magali, DECROUX Rémy, DECROUX Béatrice, GUEGUEN Frédéric, MEYNET-CORDONNIER Max, MICHELENA Yves, MOLLIAT Jean-Baptiste, PARCHET Géraldine, PERRET Gladys.

ABSENTS EXCUSES : BOSSON Catherine ayant donné pouvoir à MOLLIAT Jean-Baptiste ; DUMAS Maryline ayant donné pouvoir à CHATELAIN Magali ; PESTRE Jérôme ayant donné pouvoir à MOREL-VULLIEZ Marion ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MOLLIAT Jean-Baptiste

ORDRE DU JOUR

1. NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
3. ELECTION DU MAIRE
4. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS
5. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL PAR LE MAIRE ELU

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur MOLLIAT Jean-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 MARS 2026

Aucune remarque. Le procès-verbal est approuvé.

1. ELECTION DU MAIRE

N° D05_2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Il a été procédé à l'élection du maire ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Candidats déclarés : Max MEYNET-CORDONNIER et Yves MICHELENA

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Max MEYNET-CORDONNIER : Douze voix (12)
- M. Yves MICHELENA : Trois voix (3)

- M. Max MEYNET-CORDONNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

2. CREATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS

N° D06_2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 2 postes d'adjoints.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention(s) :*

DECIDE la création de 2 postes d'adjoints au Maire.

4. ELECTION DES ADJOINTS

N° D07_2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Vu la délibération D2026_06 du 21 mars 2026 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 2 ;

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : Mme CHATELAIN Magali : 11 voix

Madame CHATELAIN Magali ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Premier Adjoint au Maire.

ELECTION DU SECOND ADJOINT :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : M. DECROUX Rémy : 11 voix

Monsieur DECROUX Rémy ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second Adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré le 21 mars 2026

5. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU

- /

Séance levée à 10 heures 40

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE
LE 2 AVRIL 2026 A 19H30 A LA MAIRIE**

M. le Maire,
MAX MEYNET-CORDONNIER

Secrétaire de Séance,
Monsieur MOLLIAT Jean-Baptiste

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
ci-dessus. Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal.*